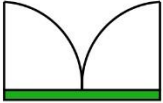


Annexe 4.1 Légende du plan de masse

LEGENDE

	Clôture : Hauteur 2m
	Portail d'accès : Longueur 5m x Hauteur 2m
	Cours d'eau / Point d'eau
	Route / Rue
	Chemin
	Zone SDIS : 5m
	Réserve incendie 30m³
	Limite cadastrale
	Poste de transformation : Largeur 2,8m x Hauteur 3,0m x Longueur 6,7m
	Zone témoin : 5% de la parcelle